

## AVIS AUX MEMBRES

 $\frac{N^{\circ} 2013 - 307}{\text{Le } 17 \text{ décembre } 2013}$ 

## PARAMÈTRES DE COUVERTURE FINANCIÈRE POUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE LA BOURSE DE MONTRÉAL ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DU MARCHÉ HORS COTE

Conformément à la Règle A-7, la CDCC effectue régulièrement une mise à jour de ses paramètres de couverture financière :

- Intervalle de marge;
- Imputation pour position mixte intra-marchandises (intermensuelle) (plus communément appelées « Spreads ») pour les contrats à terme ;
- Imputation pour position mixte intra-marchandises de type « Butterfly » consécutif et non consécutif pour le contrat BAX;
- Imputation (réduction de marge) pour position mixte inter-marchandises (plus communément appelées « Inter-commodity Spreads ») pour les contrats à terme CGB CGZ, CGB LGB, CGF CGZ, CGF CGB, SXF SCF, SXF SCM et SXM SCF.

Les paramètres mis à jour entreront en vigueur lors du traitement informatique de FIN DE JOURNÉE le 17 décembre 2013.

Les documents concernant les intervalles de garantie sont présentement disponibles sur le site web de la CDCC : <a href="www.cdcc.ca">www.cdcc.ca</a> <a href="http://cdcc.ca/miFiles\_fr">http://cdcc.ca/miFiles\_fr</a>

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec le département de Gestion des risques au (514) 871-3505.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation